CHANTIER Néobus

Formulaire dépot dossier de demande de soutien à l'activité des entreprises (csa)

IDENTITE DE L'ENTREPRISE :

Désignation de l'entreprise : .....

Statut de l'entreprise : .....

Nom du gérant : .....

Adresse de l'entreprise (physique) : .....

Préjudice estimé en montant de marge brute :.....

DATES :

Dates du préjudice constaté : .....

Date du dépôt de dossier : .....

Ce dossier ne peut être constitué et déposé moins de 3 mois après le début de perte de chiffre d'affaires constatée et imputable aux travaux du Néobus.

PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES A FOUNRIR AVEC LE DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION AUPRES DE LA CSA :

- Extrait K-bis, datant de moins de 3 mois,
- Liasse fiscale des 3 dernières années,
- Situation de trésorerie de la période du préjudice concernée par la demande,
- Compte de résultats de la période du préjudice concernée par la demande,
- Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaire inférieur à 50 millions CFP dans les services, et à 80 millions CFP dans le commerce, la preuve de la perte de marge brute pourra être apportée par une documentation comptable simplifiée permettant de mesurer le chiffre d'affaires, les achats et les variations de stock,
- Récépissé officiel de dépôt des comptes auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nouméa pour l'année précédant la période du préjudice concerné par la demande,
- Toute autre pièce susceptible de justifier le préjudice subi (photos, attestations, argumentations complémentaires, témoignages,),
- En cas d'activités / sites multiples, fournir la ventilation du chiffre d'affaires par activité ou commerce, ou site par site.

LIEU DU DEPOT DU DOSSIER :
Au Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU)
Commission de soutien à l'activité des entreprises
Coeur de Ville – 26 avenue Paul Emile Victor - 98 835 DUMBEA
Il est possible de demander conseil aux chambres consulaires pour vérifier la complétude du dossier.